Pays de Pouzauges
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

REGLEMENT GRAPHIQUE DECOULANT DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2

MONTOURNAIS - PLAN 3 / 4

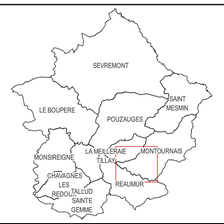

PLUi approuvé le 14 janvier 2020

Modification de Droit Commun N°2 approuvée le .....

Annexé à la délibération,

Madame la Présidente

atelierurbanova
urbanisme et architecture

Légende

- Limite communale
- Bâti dur
- Bâti léger
- Limite parcellaire

PRESCRIPTIONS

- Bâtiment susceptible de changer de destination pour entrepôt
- Bâtiment susceptible de changer de destination pour habitat
- Lineaire commercial à protéger
- Espace Boise Classé
- Emplacement Réservé
- Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique - Zone humide
- Secteur d'OAP OAP thématique Densification
- Secteur d'OAP OAP thématique Lisière urbaine
- Secteur d'OAP sectorielle
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol

Zonage

- 1AU
- 1AUa
- 1AUb
- 1AUc
- 1AUd
- 1AUE
- 2AU
- 2AUE
- A
- Aa
- Ae
- At
- N
- Na
- Nap
- Nep
- Nf
- Ngv
- Nj
- Np
- Nr
- Ns
- Nt
- U
- UE
- UEc
- UI
- Ur
- Ut
- Uv

N

0 250 500 m

Echelle 1:5000

Fonds de plan : Base cadastrale DGFiP

Emplacements réservés

N°	Libellé	Bénéficiaire	Surface (m²)
12	Liaison douce entre le Bourg et la Bujaudière	Liaison douce entre le Bourg et la Bujaudière	2548
13	Continuité liaison douce avec le chemin de la Randonnée	Continuité liaison douce avec le chemin de la Randonnée	2573